

Message aux parents

12 janvier 2021-Le 8 janvier, le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, a annoncé des mesures supplémentaires, tant pédagogiques que sanitaires, afin d'assurer les meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves malgré le contexte actuel de pandémie. Voici donc un aperçu de ces mesures.

Des modifications au régime pédagogique

- Le report du premier bulletin, au besoin, jusqu'au 5 février.
- La révision à la baisse de la pondération du premier bulletin (à déterminer).
- L'annulation des épreuves ministérielles 2021.

Du soutien pédagogique sera offert par des tuteurs dont le mandat sera d'aider les élèves à réussir. De plus, en dehors des heures de classe, les élèves auront prochainement accès à des forums pédagogiques. De l'information vous sera transmise prochainement.

Du soutien psychosocial sera offert en collaboration avec nos partenaires sous différentes formes :

- une application mobile sera mise à la disposition des élèves pour leur permettre d'avoir accès à des ressources, des témoignages et à des vidéos;
- des espaces d'échanges sur des thèmes répondant aux besoins des élèves et supervisés par des intervenants formés seront organisés après les heures de classe pour briser leur isolement;
- des nouvelles mesures seront mises en place pour outiller et soutenir le personnel scolaire dans l'accompagnement des élèves vivant du stress et de l'anxiété.

Des mesures sanitaires renforcées

Les mesures de distanciation, d'hygiène, de lavage des mains et d'entretien régulier des surfaces et les règles concernant les groupes-classes stables seront rappelées à tout le personnel et les élèves. Une [boîte à outils](#) des meilleures pratiques est aussi disponible sur le site du ministère de l'Éducation.

Port du couvre-visage et du masque de procédure

Nous vous référons au document que vous avez reçu la semaine dernière auquel vous pouvez accéder [en cliquant ici](#).

Si votre enfant présente un ou des symptômes pouvant être associés à la COVID-19, il est important de compléter le [Guide d'auto-évaluation](#).

Qualité de l'air

Les mesures appliquées pour les établissements non ventilés mécaniquement se poursuivent, soit l'ouverture des fenêtres, en l'absence des élèves, une mesure reconnue comme étant la plus efficace en raison notamment de la dimension des locaux.

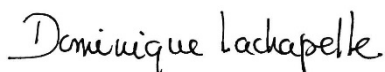
Des tests de CO2 seront effectués dans tous les locaux de chaque établissement. Des mesures seront appliquées sans délai si des correctifs devaient être apportés. Vous en serez avisés, s'il y a lieu.

Équipements informatiques

Tous les élèves qui nécessitent un aide technologique à la maison vont recevoir un portable ou une tablette en fonction de l'évaluation de leur besoin.

Nous espérons que le présent message vous permettra d'être mieux informés sur l'ensemble des mesures annoncées.

La santé et la sécurité de nos élèves et notre personnel demeurent notre priorité.



Dominique Lachapelle,
Directrice générale